

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

### **Comité syndical – Séance du 23 mars 2023**

**Date de la convocation : 17 /03 /2023**

**Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires**  
Quorum : 16

**Nombre de votants : 22**

Titulaires présents :	18
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	1

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 23 mars à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

#### **Etaient présents**

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER, M. PLICQUE P., ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I.  
CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., MM. LECORRE D., PETIT Ph., Mmes SAVY S., SIGAL S., SOLOMIAC C.  
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., MM. DELMAS J-P., DULONG D., ESPIE J-C., Mme FOURCADE M-L.  
CC Val'Aïgo : MM. DUMOULIN J-M., Mme MONCERET M.

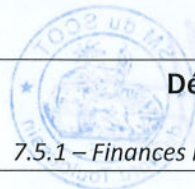
#### **Etaient représentés**

CC des Coteaux du Girou : M. CUJIVES D. par M. RAYNAUD J-P (suppléant), M. VINTILLAS E. par M. ROUMAGNAC L. (Pouvoir)  
CC des Hauts Tolosans : M. ZANETTI L. par Mme OGRODNIK P. (suppléante)  
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S. par M. ASTRUC Th. (suppléant)

#### **Etaient absents ou excusés**

CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D.  
CC du Frontonnais : MM. PROVENDIER Ph., TERRANCLE S.  
CC des Hauts Tolosans : MM. ALARCON N., CODINE Fr., LAGORCE P., NOËL S.  
CC Val'Aïgo : MM. JOVIADO G., SABATIER R.

**Secrétaire de séance : M. CAVAGNAC Hugo**



### **Délibération n° 2023 /05**

Domaine : Finances

*7.5.1 – Finances locales – Subventions de fonctionnement*

**Objet : Convention partenariale 2023 avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

Monsieur le Président rappelle aux membres que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a décidé en 2015 d'apporter un soutien aux territoires.

En effet, la restructuration du territoire Haut-Garonnais avait amené le Conseil Départemental à proposer, dans le cadre de sa mission de solidarité territoriale et d'assistance technique, un nouveau « pacte territorial » se situant à 2 échelles :

- un soutien technique et financier aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) /SCoT ;
- des « contrats de territoires » à l'échelle des Communautés de communes.

S'agissant du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, cet appui départemental porte sur :

- une participation aux charges liées à la réalisation du programme prévisionnel d'activité du syndicat à hauteur de 25 000 €
- un appui en ingénierie au SCOT par Haute-Garonne Ingénierie (HGI-ATD)

Ce soutien est formalisé par une convention annuelle entre le Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui en précise les modalités.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'AUTORISER le Président à signer la convention partenariale 2023 avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

**Article 2 :** D'AUTORISER l'appui en ingénierie pour le suivi et la révision du SCOT.

**Article 3 :** DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne le versement de la dotation de 25 000 € au titre de l'année 2023.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
**Le Président,**  
**Philippe PETIT**

